



MRPS

Maison de Retraite
du Petit-Saconnex

RESIDENCE TREMBLEY

Prix de pension

<u>Bâtiment des Erables</u>	<u>Prix par jour et par personne</u>	<u>Prix moyen par mois par personne</u>
Studio 1 pièce (env. 28m ²)	127.-	3'874.-
2 pièces pour couple (env. 56 m ²)	106.-	3'233.-
App. 2 pièces, personne seule 56 m ²	158.-	4'819.-

☞ Ces prix comprennent :

- l'appartement non meublé
- les charges : chauffage, eau et électricité
- la pension complète
- les régimes courants
- la présence d'une infirmière coordinatrice en semaine
- la présence d'une infirmière joignable 24h/24 en cas d'urgence
- l'entretien du linge
- le service de conciergerie
- 2 heures minimum de nettoyage par mois
- un nettoyage à fond 1 fois tous les 2 ans
- une sécurité des bâtiments sous vidéo surveillance
- le raccordement à un réseau TV de plus de 80 chaînes
- une couverture en assurances responsabilité civile et ménage
- une aide socio-administrative courante
- un service d'animation
- une aide à l'installation (fixation des tableaux, luminaires, miroirs, etc.)

☞ Sont facturés à part :

- le raccordement des alarmes de l'appartement et du téléphone au central et l'appareil téléphonique (obligatoire pour des raisons de sécurité) (CHF 30,00 par mois)
- la connexion internet si souhaitée (CHF 25,00 par mois)
- le marquage du linge

☞ Ne sont pas compris dans nos prix :

- les primes et les franchises des assurances maladie
- la concession radio-télévision (Serafe)
- les communications téléphoniques
- les interventions techniques sur des installations ou appareils privés
- le remplacement des ampoules et des accessoires tels que rideau de douche, couvercle de WC, etc.

☞ Prestations possibles (facturées à part) :

- les prestations de notre infirmière en cas d'urgence
- les prestations médicales ou paramédicales
- une aide ménagère (en plus des prestations de base)
- diverses prestations hôtelières

Notre service infirmier :

Notre infirmière présente jour et nuit effectue les soins infirmiers d'urgence au tarif OPAS remboursé par les caisses maladie. Comme tous les services de soins reconnus, une participation de CHF 8,00 par jour de soins est perçue et non remboursable par les assurances. (financement résiduel des soins – article 25a, al. 5 LAMal). Les soins réguliers tels que la préparation d'un semainier, l'aide à la douche, etc. s'effectuent par un prestataire extérieur de votre choix.